



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250110

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 7 février 2025

Date de l'affichage : 7 février 2025

Date d'affichage de la délibération : 14 février 2025

Objet: 10 - Subventions « transports et entrées de musées » aux établissements scolaires : répartition des crédits et versements 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Joëlle MARTINEZ a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Madame Sylvie MORELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au maire chargé de l'Education,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT les crédits qui seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2025

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20250213-20250110-DE  
Date de réception en préfecture : 18/02/2025

CONSIDERANT la volonté de favoriser la visite de musée aux enfants des écoles de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'attribution de subventions transports et entrées de musée aux coopératives des écoles à hauteur de 60 € par classe pour 65 classes en élémentaire et 36 classes en maternelle (dont les classes ULIS et TED), soit un montant total de 6 060 €, pour l'année 2024-2005, réparti de la façon suivante :

Ecole	Nombre de classe	Subvention	Ecole	Nombre de classe	Subvention
H. Fillette maternelle	3	180 €	H. Fillette élémentaire	6	360 €
P. Neruda maternelle	6	360 €	P. Neruda élémentaire	10	600 €
Challe	7	420 €	L. Rayes	12	720 €
Bois maternelle	3	180 €	Bois élémentaire	9	540 €
Dix Arpents maternelle	5	300 €	Dix Arpents élémentaire	8	480 €
Butte maternelle	4	240 €	Butte élémentaire	8	480 €
Grillon maternelle	3	180 €	Grillon élémentaire	6	360 €
Simone Veil maternelle	5	300 €	Simone Veil élémentaire	6	360 €
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>2 160 €</b>		<b>65</b>	<b>3 900 €</b>

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France